



Rapport de la commission de gestion à l'association intercommunale

ORPC du district de Lavaux-Oron

Préavis N° 01 – 2025
Rapport des comptes 2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du CODIR,
Mesdames et Messieurs les délégué-e-s du conseil intercommunal,

La commission de gestion a procédé à l'examen du préavis précité lors de sa séance du 6 avril 2025 par échanges de courriels entre ses membres. Pour l'établissement de son rapport diverses questions ont été adressées au commandant AI, Olivier Pittier et Madame Arianne Jordan, boursière, ainsi qu'au Président du CODIR Jean-Marc Chevallaz. Les énoncés des questions posées ainsi que leurs réponses constituent à eux deux les bases de notre rapport.

1. S'il est réjouissant de constater un excédent des revenus sur l'exercice 2024 de CHF 64'101.79, nous devons être conscients que cet excédent de revenu provient principalement d'une diminution de jours de service et d'un remboursement de traitement assurance perte de gain et diverses non- dépenses.

Comment expliquer cette diminution de jours de service ?

Réponse :

En effet, les 64'101.79 CHF proviennent en grande partie de remboursements versés par l'assurance perte de gain pour les professionnels, ainsi que de certaines économies réalisées. Toutefois, la réduction du nombre de jours de service n'a aucun impact sur cet excédent de revenus, car le canton ne rembourse que les jours effectivement accomplis, et non ceux prévus dans la planification initiale. Cette diminution s'explique par une réduction progressive des effectifs ainsi que par environ 18 % d'astreints qui ne se présentent pas à leur prise de service (voir le détail dans la réponse à la question n° 5 du rapport d'activité). Cependant, la projection établie lors de la planification s'est avérée trop ambitieuse ; nous veillerons à adopter une approche plus rigoureuse pour l'année 2026.

2. L'attribution de l'excédent des recettes au crédit du compte « avances des communes » nous apparaît comme justifié. Cependant nous pensons que des précisions doivent nous être données quant au montant figurant dans le fonds de renouvellement de véhicules et également si d'autres fonds existent.

Réponses :

Ce n'est plus un fonds de renouvellement, mais une avance sur frais, ce qui permet d'éviter de faire un règlement pour le fonds et de l'attribuer à un objet déterminé. De plus, ce montant permet d'avoir un roulement financier en cas de situation d'urgence du type « Covid ».

3. Comptes 3181.00 et 3181.01.

Par rapport aux montants budgétisés nous constatons des augmentations de ces frais. Nous souhaitons une décomposition de ces deux comptes.

Réponses :

Compte 3181

Frais postaux : CHF 1 952.25

Frais téléphonie + internet : CHF 7 564.80



Rapport de la commission de gestion à l'association intercommunale

ORPC du district de Lavaux-Oron

Compte 3181.01

Ne concerne que des factures d'abonnement téléphone pour les constructions.

4. Compte 3186.00

Près de CHF 4'500.00 de diminution par rapport au budget. Quelle explication ?

Réponse :

Économie réalisée à la suite du changement de compagnie d'assurance pour les véhicules.

5. Compte 4511.00

Participation canton entretien pour un montant de CHF 53'375.00. Nous souhaitons une décomposition de ce compte.

Réponse :

- Il s'agit de plusieurs remboursements de l'OFPP pour :
- le remplacement de deux ventilateurs et d'un tuyau pour la construction de Belmont pour la somme de Frs 4'304.55.
- du remplacement du système de signalisation défaut pour les constructions de la Clergère et du Collège à Pully pour la somme de Frs 2'350.00.-
- du remplacement des clapets et flotteurs des pompes de relevage à la construction de la Clergère pour la somme de Frs 4'400.45.-
- des contributions forfaitaire fédérales concernant l'entretien annuel des constructions pour la somme de Frs 42'320.00.-

6. Compte 4361.00

Remboursement traitement et charges sociales, est en augmentation de près de CHF 57'000.00. Une décomposition de ce compte est demandée.

Réponse :

Il n'est pas possible de partager ces informations selon mail qui vous a été envoyé par le Président J-M Chevallaz pour une question de confidentialité.

Conclusions

Fondé sur ce qui précède, les membres de la commission de gestion soussignés, remercient le commandant et le Président du CODIR pour les réponses et précisions apportées. Nous recommandons aux délégué-e-s du conseil intercommunal d'approuver les comptes 2024 de l'ORPC Lavaux Oron et de donner décharge aux organes responsables.

Informations complémentaires aux membres du Conseil Communal de Pully

Pour l'exercice 2024, le total des charges se monte à CHF 1'834'651.26 et le total des revenus à CHF 1'898'753.05 d'où un excédent de revenus de CHF 64'109.79. Au vu du bon résultat de l'exercice 2024 et du renouvellement des véhicules à venir, cet excédent de revenus est transféré au compte Avance des Communes.

Au 31.12.2024 ce compte s'élève à CHF. 217'932.02

Le coût par habitant se monte à CHF 22.27. Dans le cadre du budget 2024 il était de CHF 23.26.

Pully, le 26 mai 2025

Le délégué du Conseil Communal de Pully
Président de la commission de gestion de
L'Association Intercommunale ORPC du district de Lavaux Oron
Gérald Cuhe